



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 février 2022, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
4. Nomination d'un membre à la Commission du Port et des rives, en remplacement de Claude Rossier, démissionnaire
5. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'748'000.- pour l'assainissement énergétique de la salle polyvalente d'Auvernier
6. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement de poubelles publiques
7. Rapport relatif à l'adoption du Plan Spécial équivalant à un permis de construire, sanction définitive, « L'Étang » à Colombier
8. M22-001 - Motion du groupe PLR - Pour un fitness urbain à Milvignes
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
 - Nouveau logo de la Commune
11. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 39 conseillers généraux :

Aubron Marullaz Édith, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Brüscheweiler Ivan, Burgat François, Buschini Gianni, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Chenaux Jeremie-Gaetan, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ernst Jean-René, Godet Louis, Etter Daniel, Guillaume-Gentil-Henry Marianne, Gygi Robert, Hirter Jennifer, Jeanrenaud Yann, Kisanga-Stacchetti Makiala, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Schwab Fabian, Seiler Alexandre, Spacio Gemma, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Nicolescu Sandra (suppléante), Künzi Jean-François Künzi (suppléant) et Milhaud Duvernay Liza (suppléante).

5 excusés : Bärffuss Chloé, Bridel Christophe, Ducommun Gabrielle, Jaquet Grégory, et Lapray Vincent.

Membres du Conseil communal présents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier.

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

2. Communications du président

M. Louis Godet (président) souhaite pour le premier Conseil général de cette année la bienvenue autant à l'Exécutif, qu'au Législatif et aux représentants de la presse. Il lit la lettre de démission de la commission financière de M. Michel Vermot.

3. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

M. Louis Godet (président) rappelle que pour l'adoption du PV, les remarques sont de préférence à faire par courriel à la Chancellerie, qui en donnera quittance. Il n'y a pas de remarques en plenum.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission du Port et des rives, en remplacement de Claude Rossier, démissionnaire

M. Louis Godet (président) demande s'il y a des propositions ?

M. Olivier Steiner (PLR). Le groupe PLR propose la candidature de M. Daniel Etter.

M. Louis Godet (président). M. Daniel Etter est nommé à la Commission du Port et des rives.

5. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'748'000.- pour l'assainissement énergétique de la salle polyvalente d'Auvernier

Mme Natacha Aubert (Conseillère communale). Le rapport que je présente devant vous aujourd'hui a suscité beaucoup de passions. D'un côté les tenants d'un assainissement total, essentiellement recrutés dans mon groupe, de l'autre les réalistes ou les fatalistes, ou les convertis à l'intérêt patrimonial de la salle polyvalente, côté duquel se range le Conseil communal.

La question est philosophique : l'intérêt patrimonial prime-t-il ou non sur la nécessité d'assainir au maximum les bâtiments en matière d'énergie ?

Vous avez lu le rapport, et je n'y reviens pas. Je tiens néanmoins à donner une précision. Le bâtiment actuel est classé E, aux normes CECB, il passerait en classe C avec les assainissements prévus, et en classe C, avec limite B si l'on ajoute les façades en béton cannelé. C'est-à-dire que la dernière étape n'apporte pas une amélioration significative et à quel prix ? Si le coût financier n'a pas été calculé, mais le coût patrimonial doit être souligné. Ceux qui ont pu faire la visite avec Jacques Bujard ce mardi ont pu se rendre compte de l'intérêt du bâtiment.

Selon le chef de l'OPAN, il ne reste environ dans le canton que cinq bâtiments des années 80 de cette qualité et entièrement préservés. Vous comprendrez donc l'importance de votre choix ce soir. A noter encore que le bureau Masai, pourtant spécialisé dans les économies d'énergie, propose cette solution qui apparaît comme un bon compromis entre la protection de l'environnement et la protection du patrimoine.

Enfin, en ce qui concerne les subventions, elles seront touchées dans la mesure où nous travaillons sur le bâtiment, élément par élément, et non comme un tout. En échange, sur chaque élément, les valeurs obtenues seront plus strictes. Par exemple, alors que les vitrages devraient atteindre la valeur de $U=1$ (c'est-à-dire que plus c'est bas, mieux c'est), nous visons $U=0.6$.

À la lumière de tous ces éléments, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce rapport.

M. Ivan Brüsweiler (Commission technique). La Commission technique a entendu le rapport du Conseil communal, le 7 février, en l'absence de Mme Natacha Aubert, qui ne pouvait pas assister à la dernière séance, remplacée par sa collègue. Les membres de la Commission ont bien saisi l'urgence de poser des panneaux photovoltaïques du fait de nos engagements, de remplacer et réparer certaines installations techniques, et de la nécessité moins urgente, mais tout aussi indispensable, de contribuer à l'économie d'énergie en isolant tout ce qui est possible. Ils ont aussi compris la difficulté à isoler les autres façades que celle du nord, puisque leur béton cannelé est protégé par le Patrimoine. Alors que l'entier du projet aurait été facilement accepté par la Commission, c'est sur ces façades en béton cannelé qu'ont porté les discussions.

La Commission aurait souhaité que ces façades soient isolées dans un deuxième temps et aurait alors accepté la demande de crédit à l'unanimité moins une abstention ; cependant ce processus en deux temps est irréalisable, car la largeur des toits doit couvrir la nouvelle épaisseur d'un mur isolé secondairement, et donc on ne peut pas travailler en deux temps.

Conscient qu'un refus du crédit pour obtenir un projet avec toutes les façades isolées exposerait à reporter aux Calendes grecques l'assainissement et l'isolation de la halle polyvalente, la Commission a voté finalement sur un crédit tel que présenté par 3 voix pour et 3 voix contre, la différence n'étant motivée que par le problème de l'isolation des façades en béton cannelé.

Il faut encore préciser que la Commission n'était pas encore en possession de la réécriture du rapport de Mme Aubert sur cette demande de crédit, ni des discussions qui ont eu cours mardi, sur place, avec la Commission d'Urbanisme.

M. Ivan Brüsweiler (Commission d'urbanisme). Cet objet a été discuté à deux reprises dans notre Commission. Une première fois, le 18 janvier, nous avons appris, sous la forme d'une information de notre conseiller communal, M. Philippe DuPasquier, que la demande de crédit serait proposée et que le problème des façades en béton cannelé devait

encore être analysé. Puis, le 22 février, la Commission s'est rendue sur place pour préciser tous les points encore obscurs, si possible.

Sur place, les conseillers généraux et communaux intéressés ont écouté un exposé de M. Jacques Bujard, chef de l'Office cantonal du Patrimoine et de l'Archéologie, venu spécialement défendre l'intérêt de ce bâtiment. Ses qualités architecturales sont nombreuses et partiellement décrites dans le rapport du Conseil communal, mais M. Bujard a particulièrement insisté sur la discrétion du bâtiment où nous sommes en ce moment alors qu'il est situé devant le village et qu'il n'en cache pas le paysage à ses habitants. Ses volumes importants, que nous apprécions aujourd'hui sont si bien conçu qu'ils sont aujourd'hui pleinement utilisés par la population avec un taux d'occupation quasiment maximal. La circulation par rampes très pratiques et pionnières dans les années 80 pour favoriser l'accès aux handicapés, et enfin ces surfaces verticales en béton « Rudolf » ou béton cannelé. Ces cannelures sont obtenues en coulant le béton entre deux poutres, puis en les attaquant au marteau par endroits. On pallie à la monotonie et à la froideur d'une surface en béton brut, pour lui donner plus de vie, comme une paroi de rocher dans la nature ou une colonne dorique dans la Grèce antique. Le Patrimoine souhaiterait transmettre à la postérité ce modèle architectural, un peu comme on veut conserver un édifice en pierre d'Hauterive. M. Bujard ne peut s'appuyer sur aucune loi pour interdire de cacher ces façades, mais il confie à notre Commune le soin de préserver son patrimoine, conscient cependant que nous ne sommes pas encore tous de grands admirateurs du béton cannelé, dont il n'existe que 5 ou 6 autres exemples dans le canton.

Une discussion animée a suivi cet exposé, dont voici quelques reflets :

- Regret de ne pas disposer d'une estimation chiffrée de l'isolation totale (avec mousse plis isolant sur les façades en béton cannelé), sur son coût et son bénéfice énergétique.
- Remarque qu'il s'agit d'une opposition typique entre préservation de l'esthétique versus fonctionnel avec l'isolation de la façade, comme l'a dit Mme Aubert.
- Argument qu'il existe déjà 8 cm d'isolant, plus une épaisseur de briques derrière les 16 cm de béton cannelé, ce qui donne actuellement un coefficient de perte d'énergie de 0,5 W/m²K, déjà bien inférieur à celui des futurs vitrages isolants de 1,3 W/m²K, attendu lorsque l'on aura procédé à leur remplacement.
- Une remarque aussi sur le risque de repousser de plusieurs années l'assainissement de la halle, si on projette de recouvrir d'isolant le béton cannelé, car on s'exposerait à des oppositions, du Patrimoine bien sûr d'abord, mais aussi de groupements d'architectes, soucieux de conserver l'histoire de leur profession.
- Enfin, argument financier soutenant que l'argent que l'on voudrait consacrer à isoler les façades en béton cannelé, pourrait peut-être plus efficacement être dévolu à isoler un autre bâtiment communal, car ils sont nombreux à en avoir besoin.

La Commission a ensuite réintégré ses locaux pour délibérer une dernière fois par un tour de table, avant de voter la demande de crédit de CHF 1'748'000.- avec 5 voix favorables, 1 voix opposée et 1 abstention.

La majorité de la Commission d'Urbanisme accepte donc de soutenir le projet du Conseil Communal.

M. Pierre-Alain Dubois (Commission financière). Le rapport qui a été soumis à la commission financière comportait moins d'informations que celui qui a été soumis à cette assemblée. Ce manque d'information et de clarté, le manque de détails concernant les différents coûts a généré des débats nourris. Par exemple, les frais d'architecte, ceux du bureau d'ingénieurs, les coûts des différentes rénovations où les détails manquaient. Il était alors difficile pour plusieurs membres de prendre position, bien que la nécessité d'entreprendre les travaux de rénovation ne soit pas remis en question. Le fait que la Commission d'urbanisme n'a pas été consulté avant la séance de la Commission financière était également problématique, puisque nous ne savions pas si cette Commission allait approuver l'ensemble des travaux. Finalement, le préavis de la Commission financière est positif avec 2 voix pour, mais avec 6 absentions.

M. Jean-René Ernst (PLR). Le groupe PLR acceptera à l'unanimité ce projet de rénovation. Il est bien conscient que cette solution technique est l'aboutissement d'une longue réflexion qui a finalement conduit à une solution ou un compromis politico-économique. Cependant, nous sommes également d'avis que des économies d'exploitations pourront également être réalisées, faute d'une isolation périphérique complètement aboutie. Nous pensons qu'une régulation performante permettra également de faire ces économies, notamment en réglant des températures en fonctions des activités et des heures d'occupations de manière très restrictives. Il serait même peut-être envisageable de prendre des mesures anticipées, comme par exemple l'installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs qui n'ont pas encore ce genre d'équipement. Ce sont des possibilités d'économies supplémentaires. Nous proposons de permettre aux citoyens de la commune de Milvignes d'investir dans l'énergie par l'intermédiaire de cette installation photovoltaïque et cet investissement se ferait par un financement participatif, par exemple par le biais d'une coopérative. Cette façon de procéder vient de Suisse alémanique qui a de nombreux projets qui sont aboutis et rentables pour les personnes qui ont investi. Dans le Canton de Neuchâtel, je me suis un peu informé et il existe 3 ou 4 installations qui fonctionnent avec une coopérative (Coopsol) qui chapeaute ces installations. Celles-ci sont bien évidemment préalablement analysées pour vérifier si le rendement est suffisant. Par la suite, les personnes reçoivent un dividende d'environ 2% avec un retour sur investissement durant 20 ans. Donc globalement si vous investissez CHF 1'000.-, vous allez avoir en retour CHF 50.- par année et en dividende de 2%, soit CHF 20.-. Voilà pour la question financière et il y a d'autres arguments qui plaident en faveur d'une solution telle que celle-là, cela règlera l'investissement qui a été prévu pour la commune. Il y a quelque chose d'important aujourd'hui et c'est la question énergétique. Nous pensons qu'il faut véritablement faire participer les citoyens à cette démarche et de permettre aux gens qui ne peuvent pas installer directement des installations photovoltaïques sur leur toit, que ce soit sur une copropriété ou sur leur propriété privée, de pouvoir le faire par ce biais d'investissement.

Je vais vous soumettre le texte tel que nous l'avons prévu, avec l'ajout d'un nouvel article :

- Le Conseil communal doit étudier la possibilité d'une participation des habitants de la commune au financement de l'installation photovoltaïque prévu sur le toit de la salle polyvalente d'Auvernier.

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Lundi lors de notre séance de préparation de groupe, les discussions ont été nourries dans une ambiance respectueuse, constructive, et pleine de passions. Le projet présenté par le rapport en question, n'a pas trouvé unanimité dans le groupe. En effet, certains ont été sensibles au fait qu'il faille trouver un équilibre entre patrimoine et les objectifs d'une société à 2'000 Watts et ont soutenu ce projet. Pour d'autres, certaines questions se sont soulevées et certaines ont trouvé réponse, mais ils ont aussi exprimé leur déception quant au manque d'information présenté dans le rapport,

fait qui a déjà été soulevé, notamment par les Commissions technique et financière. Dès lors, ils se sont posé la question si ces informations manquaient uniquement dans les rapports qui étaient reçus, ou si elles faisaient partie du dossier. Apparemment, certaines de ces informations font partie du dossier et du projet et nous avons eu droit à un certain nombre de réponses, via la prise de parole de Mme Aubert.

Pour reprendre les principales questions que nous avons, qui étaient notamment la question des subsides. Avons-nous droit aux subsides puisque le bâtiment n'est pas complètement isolé ?

La réponse est oui, parce que chaque élément d'isolation est pris en compte. L'autre question est l'étude sur l'exemplarité des autorités. Un autre point était dans le cadre de la nouvelle loi sur l'énergie, où il y avait un certain nombre d'incertitudes quant au fait que certains chapitres, dont le chapitre 6 de son règlement d'application serait satisfait, ce chapitre parlant spécifiquement de l'exemplarité des autorités.

Une partie du groupe regrette aussi de ne pas avoir défini un standard énergétique à atteindre dans ce projet. Pour nous, il est clair qu'il faut partir avec un objectif et de voir après comment on peut l'atteindre. Est-ce qu'on peut l'atteindre, est-ce qu'on peut ne pas l'atteindre, si on ne peut pas l'atteindre, quelles sont les concessions que l'on peut faire ?

Tout ça pour dire que l'enjeu patrimonial et l'énergie énergétique sont tous légitimes et répondent fondamentalement à la même préoccupation et poursuivent le même but, soutenir le développement durable. Il s'agit de préserver et de ménager les ressources naturelles et culturelles irremplaçables. Ainsi dans le cadre de tout projet de restauration, il incombe aux organes spécialisés, aux propriétaires et aux responsables de projets de procéder ensemble à une pesée méticuleuse des intérêts, entre les exemples de modernisation des bâtiments en matière d'énergie et la protection des monuments. Les besoins des usagers du bâtiment, l'objectif étant de trouver une solution adaptée pour tout un chacun.

Il n'est pas question ici de débattre sur la nécessité de l'assainissement du bâtiment, mais plutôt de la procédure de suivi et de l'absence de standard énergétique à atteindre. Pour ces raisons, une partie du groupe souhaiterait temporiser cette demande de crédit afin d'avoir un rapport plus complet sur les différentes questions qui étaient émancées et souhaiteraient refuser l'entrée en matière. Dans cette même ligne, les mêmes personnes souhaiteraient avoir la comparaison avec le projet énergétique complet, ainsi que l'isométrie de standard énergétique à atteindre.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Les Verts ont longuement débattu sur ce projet. Ce projet, qui nous est soumis, ne donne pas assez d'information concernant les coûts. L'absence d'alternative concernant les murs crénelés ou cannelés, ce que ça coûterait de les isoler, quels seraient les gains et quels seraient les risques de le faire, a gêné certains d'entre nous.

On nous présente que ces murs doivent conserver leur aspect, car ce bâtiment a une valeur architecturale et patrimoniale, mais il n'est pas répertorié ni au niveau fédéral, ni au niveau cantonal et encore moins classé !

Nous aurions donc trouvé utile d'avoir les éléments pour prendre position sur l'isolation des différents murs. Ce qui en l'état n'est guère possible.

Toutefois il est indéniable qu'une partie au moins des travaux est nécessaire.

Pour ces raisons contradictoires, les Verts n'ont pas arrêté de position commune.

À titre personnel, je regrette qu'une évaluation du bilan carbone avant et après les travaux proposés n'ait pas été évaluée. Le chauffage aux pellets utilisé ayant moins d'impact sur le

climat qu'un chauffage à mazout. Si la même somme était investie dans un autre bâtiment qui chaufferait au mazout, l'impact sur le réchauffement climatique serait probablement plus important. Je propose au Conseil communal d'inclure un tel bilan dans l'évaluation de nos bâtiments ce qui donnera un critère important pour prioriser les prochaines rénovations afin de réduire rapidement notre impact sur le climat.

M. Ivan Brüsweiler (PS). Le groupe s'est retrouvé la veille de la séance de la Commission d'Urbanisme, et a déploré cet agenda, qui prive ses membres de l'information utile aux délibérations et argumentations. Il nous a été promis d'y remédier pour les prochaines séances du Conseil général. Le groupe a néanmoins pu entendre le compte rendu des discussions de la séance de la Commission technique, à défaut de celle de la Commission d'urbanisme, et tout le monde a compris que l'enjeu du vote tournait autour de la conservation en l'état des façades en béton cannelé, selon le projet du Conseil communal ou d'une isolation maximale du bâtiment, y compris de ses fameuses façades. Nous n'étions pas non plus au courant des arguments de M. Bujard, qui ont quand même a posteriori ébranlés les convictions de ceux qui auraient souhaité isoler les murs en béton cannelé. La conservation du patrimoine nous est apparue finalement un élément très important dans la décision à prendre. Malgré l'absence de tous ces éléments au moment du vote du groupe socialiste, les membres ont voulu apporter leur confiance au Conseil communal en soutenant son projet à l'unanimité moins 1 abstention.

M. Philippe Egli (A titre personnel). Ce n'est pas pour aller contre l'amendement du groupe PLR, que je trouve très heureux, et je pense qu'on l'acceptera, mais c'est juste pour rappeler que la commune a aussi la possibilité de financer, et je ne pense pas l'avoir lu dans le rapport, en puisant dans le fonds énergétique qui est alimenté par les taxes sur l'électricité. En tout cas pour la partie photovoltaïque, elle peut utiliser l'argent de ce fonds, ce qui pourrait diminuer l'emprunt à faire.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 36 voix pour et 2 contre.

Soumis au vote l'amendement est accepté par 33 voix pour et 5 abstentions.

Soumis au vote l'arrêté, l'arrêté est accepté par 32 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

6. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement de poubelles publiques

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Il s'agit ici du dernier crédit d'engagement dans le but de finaliser le remplacement des poubelles publiques, pour autant que l'expérience des mini-écopoints sur les rives soit pérennisée. Début 2021, 318 poubelles étaient réparties sur le territoire communal.

Les lignes budgétaires liées à l'entretien des poubelles entre 2017 et 2020, ainsi que le crédit de CHF 75'000.- octroyé par votre autorité en 2020 a permis le remplacement de 88 poubelles.

Le crédit de CHF 90'000.- octroyé par votre autorité en 2021 a, quant à lui, permis le remplacement de 50 poubelles.

En 2021 encore, 79 poubelles réparties sur les rives et le camping ont été retirées au profit de mini-écopoints. Il reste 101 poubelles, soit le 1/3 du parc, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un remplacement. Cette demande de crédit de CHF 70'000.- permettra de changer 42 poubelles.

Resteront alors 59 poubelles qui ne nécessitent pas d'être changées dans l'immédiat. La ligne budgétaire liée à l'entretien des poubelles pourra tout à fait assimiler leur remplacement progressivement dans les années à venir.

Pour rappel, certaines poubelles encore en bon état ont dû être remplacées par des poubelles à ouverture réduite à cause de leur mauvaise utilisation par une minorité de la population. Ces poubelles n'ont pas été jetées, mais ont pris la place d'autres poubelles à l'extérieur des localités, qui elles nécessitaient d'être changées.

M. Gianni Buschini (Commission technique). Le projet de remplacement des poubelles publiques se place dans la continuité de la dynamique amorcée il y a déjà quelques années. Il était nécessaire d'unifier la flotte et de remettre en l'état les poubelles abîmées ou inadaptées. Le but étant d'éviter un dépôt trop important des déchets ménagers dans ces dernières, leur ouverture permettant le passage des sacs à ordures. Après délibération, la Commission technique a décidé d'accepter ce projet à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (Commission financière). La commission a reçu les informations détaillées dans le rapport et un complément de la conseillère communale concernée.

Elle préavise favorablement et à l'unanimité cet investissement.

M. Raphaël Zbinden (PLR). Le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour le remplacement de poubelles publiques n'a pas suscité beaucoup de débats au sein du groupe. De ce fait nous avons voté à 13 voix pour et 1 voix contre

M. Robert Gygi (Vert'libéraux). Le PL Vert a étudié ce projet. C'est la 3^{ème} fois qu'on vote sur ce genre de crédit pour les poubelles publiques. Cela fera un montant investi au total de CHF 215'000.-. On espère que ce sera le dernier, que les mini éco-point sur les plages seront suffisamment utilisés pour ne pas à avoir à remettre des poubelles sur ces dernières. Le PL Vert acceptera ce crédit.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts). Les Verts ont examiné la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des poubelles publiques. Il a été retenu que, comme pour les demandes précédentes concernant le même objet, cette demande-ci est étayée précise et justifiée. Il y aura donc une acceptation à l'unanimité.

Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS). Force est de constater que le remplacement de nos poubelles publiques est une évidence inévitable, si l'on veut en finir avec les dépôts inappropriés de déchets ménagers en leur sein et leur vidange par nos amis, les renards & Co, qui sont devenus, pour ceux qui ont eu la chance de les croiser, çà et là, habitants de Milvignes.

De plus aujourd'hui, nous est soumis la dernière ligne droite pour ce remplacement.

Pour ces raisons et pour celles invoquées dans ledit rapport du point n°6, le groupe PS a voté, dans sa grande majorité, favorable à l'octroi du crédit de CHF 70'000.-.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 36 voix pour et 2 voix contre.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix pour et 3 voix contre.

7. Rapport relatif à l'adoption du Plan Spécial équivalant à un permis de construire, sanction définitive, « L'Étang » à Colombier

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Comme vous l'avez lu, ce projet a été longuement étudié et mûri par ses concepteurs. J'aimerais apporter quelques précisions. Tout d'abord vous dire que ce projet s'inscrit tout à fait dans les réflexions actuellement en cours dans le cadre de la révision du PAL. Il y a une grande cohérence à chercher, à développer l'urbanisme au cœur des localités et éviter de construire sur des périmètres à

l'extérieur. Ce projet a déjà été examiné par tous les services cantonaux, dont l'office du patrimoine et toutes les recommandations qui ont été formulées par ces services, soit des recommandations ou des exigences de modifications, ont été intégrées par l'architecte. Donc, il y a eu ces dernières années beaucoup de révisions et d'adaptations de ce projet avec un architecte ouvert à la discussion avec les services pour trouver des solutions aux points qui ont été soulevés. Par rapport à quelques questions qui ont été discutées en séance de groupe, notamment en ce qui concernait les propriétaires des parcelles concernées, tous ont été associés à la démarche et ont été informés et ont signés ce projet. Certaines parcelles ont la possibilité de construire en sous-sol avec l'exigence d'avoir un toit végétalisé. Ce projet suivra ensuite une mise à l'enquête, chemin normal pour un projet d'urbanisme, et quand le temps sera venu, des échantillons de couleur seront également soumis à la commission de l'urbanisme. Donc les couleurs blanches qui sont actuellement dans le projet seront peut-être revues si d'autres échantillons sont présentés. Il existe des inquiétudes par rapport au risque de non-habilitation des appartements avec encadrement. Comme ces appartements avec encadrement figurent dans le rapport 47 OAT qui accompagne ce projet, cela représente une contrainte et ces appartements auront bel et bien leur place dans ce nouveau bâtiment.

Les questions par rapport aux places de parc. Je commence par les vélos. Il y a des places de parc au 2^{ème} sous-sol, mais c'est à 15 mètres d'une cage d'escalier et à 20 mètres de la rue du Sentier, donc les accès sont tout à fait bons. D'autres places de vélos se situent en contrebas de la rue de la Société ou à l'entrée de l'immeuble. Il existe une contrainte pour réaliser ces places à cet endroit, car si vous avez la topographie des lieux un petit peu dans l'œil, vous avez un certain niveau au niveau de la rue de la société et si vous êtes au bas du chemin Romain il existe 7 mètres de différence. De ce fait, il y a des accès qui sont plus facile par le côté Chemin Romain ou de la rue de l'Étang pour les vélos.

Pour les voitures, il y avait des questions concernant le calcul du nombre de places. Dans la notice en page 20, le calcul vous a été donné. Je vous rappelle qu'aujourd'hui le service des Ponts et Chaussées est devenu très restrictif sur les autorisations de places de parc. Il fut un temps où lorsqu'il y a une construction de maison, il y avait deux places prévues, plus une place visiteur, aujourd'hui s'il y a trois places, il y a plutôt une réflexion pour essayer de diminuer ce nombre de places. Je peux vous assurer que ce qui a été validé par le service des Ponts et Chaussées est juste par rapport à ces places.

L'autre question était par rapport à la répartition de l'utilisation de ces places entre les habitants du nouveau bâtiment, les habitants de la Ferme, les propriétaires des parcelles du plan spécial, des locataires, qu'ils soient voisins, commerçants ou autres, je suis obligé de vous dire qu'il est encore trop tôt pour savoir comment ces places vont se répartir, car comme vous le savez il y a, par exemple, des appartements avec encadrement, on peut supposer que certaines des personnes habitants ces appartements auront encore une voiture, d'autres y auront déjà renoncé, ce n'est donc pas possible de le savoir pour l'instant.

Le Conseil communal est favorable à la création de deux étages de parking dans ce projet, notamment dans l'idée d'avoir des places de parc hors des axes principaux du village et de pouvoir envisager un autre aménagement de la rue Haute, mais sans pour autant supprimer totalement les places.

M. Ivan Brüsweiler (Commission d'urbanisme). Cet objet a été discuté à trois reprises dans notre Commission. Une première fois, le 14 septembre 2021, dans une session dédiée, la Commission a entendu un exposé de M. Philippe Hon, architecte, sur son projet et les lignes directrices de sa conception.

Une semaine après, le 21 septembre, la Commission a analysé ce projet, en notant qu'il s'agissait d'une nouvelle procédure, où on discute ensemble du projet de bâtiment et du

plan spécial. Plusieurs éléments ont séduit la Commission : la mixité de l'habitat ainsi créé (traditionnel et encadré), la création de places de parc, qui viendrait favoriser la fréquentation des commerces de la Rue Haute, et la création d'espaces de verdure, bienvenus près du centre du village. Quelques voix divergentes ont évoqué la possibilité de rompre la monotonie des façades en modifiant la forme des fenêtres ou en variant les couleurs, sans convaincre la Commission. De même, la Commission n'a pas accepté de proposer de végétaliser les façades, de modifier les végétaux proposés ou de transformer le gazon en prairie ou autre, car le projet paraissait bien conçu, et conforme à l'urbanisme local. La Commission a cependant souhaité rediscuter certains détails avec l'architecte, notamment la création d'une surface totalement minimale de panneaux solaires.

Dans sa séance du 19 octobre, un mois plus tard, au terme d'un large débat, la Commission a estimé que le projet est très bien conçu et abouti sur le plan architectural ainsi qu'urbanistique, mais que son volet énergétique reste minimaliste. Si la surface photovoltaïque de 3% du toit répond aux exigences de la loi, la Commission souhaite que le projet réponde mieux à celle de la lutte de la loi sur le réchauffement climatique. Les concepteurs du projet ont été informés de cette demande, mais malgré cette réserve, la Commission a émis un avis globalement très favorable au projet.

M. Daniel Etter (PLR). Nous avons pris connaissance du rapport relatif à l'adoption d'un plan spécial équivalent à un permis de construction, sanction définitive « l'Étang » à Colombier. C'est avec plaisir que nous avons passé en revue le rapport et ses annexes et de voir le volet environnemental et social au cœur même de ce projet. C'est pourquoi le parti Libéral Radical acceptera à l'unanimité la demande de l'adoption du plan spécial de l'Étang.

Mme Guillaume-Gentil-Henry Marianne (PS). Le rapport du Plan spécial de l'Étang a retenu toute notre attention. Nous saluons ce projet qui a été longuement réfléchi. Le plan spécial permet également de préserver des espaces verts au nord de la rue Haute en accord avec les propriétaires actuels. Le parc à disposition du public sera apprécié par la population et nous nous réjouissons de la future appellation du square qui rappellera la mémoire de notre camarade Hélène Dubied, pionnière de l'engagement féminin en politique dès 1959. Le bâtiment s'intègre bien aux immeubles des alentours et privilégiera la mixité sociale et intergénérationnelle. Les appartements avec encadrement sont une réelle nécessité pour notre commune et retarde l'entrée dans un établissement de soins. Une partie des 94 places du parc souterrain seront accessibles au public et aux habitants des alentours et permettront ainsi de désengorger la rue Haute. Nous regrettons par contre l'apport très minimaliste des panneaux photovoltaïques, 3%, juste le minimum légal. Le projet aurait pu être beaucoup plus ambitieux. Le manque de places prévues pour les vélos nous étonne aussi. Malgré ces quelques bémols, le groupe socialiste acceptera ce plan spécial en nous réjouissant de voir réhabiliter enfin un terrain resté en friche pendant de longues années.

Mme Mesnier-Villard Fabienne (Vert'libéraux). Nous saluons ce projet cohérent qui propose un concept de mixité de population, des espaces verts et un bon choix de plantes. Nous nous demandons si des gaines techniques supplémentaires sont prévues afin de pouvoir si nécessaire augmenter le nombre de panneaux solaires sur les toits, ce point ayant été demandé lors de la commission technique.

Le groupe vert libéral soutiendra le Plan Spécial « l'Étang » à Colombier.

M. Schwab Fabian (Les Verts). Les Verts ont examiné avec attention le plan spécial de l'Étang. Nous saluons la mixité sociale et intergénérationnelle qui est proposée dans ce projet. La perméabilité qui a été prévue dans ce projet, notamment pour les cheminements

piétons, la proportion relativement importante d'espaces verts prévus et la préférence accordée aux essences indigènes. Plusieurs points ont été débattus dans le cadre de notre discussion lors de la séance de préparation, notamment la question sur la couleur des façades, le Conseil communal l'a évoqué en précisant bien que les documents apportés étaient illustratifs et que ce point serait travaillé par la suite. Nous avons également relevé que la question de la végétalisation de la partie de la façade Ouest et Est du bâtiment aurait pu être prévue dans le cadre de ce projet. Nous avons été surpris par l'offre de stationnement plus que généreuse dans ce projet, alors qu'il se situe à proximité directe du cœur historique, alors que nous cherchons aujourd'hui à encourager l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce pour des raisons que je ne pense qu'il n'est plus utile ou nécessaire d'évoquer aujourd'hui. On n'a pas moins de 94 places de stationnement qui sont prévues dans ce projet, soit l'équivalent d'un tiers de l'offre en stationnement du parking de la gare de Neuchâtel. Le projet prévoit qu'une partie de ces places pourront être proposée au voisinage des rues attenantes ou du quartier, ce qui montre bien que l'offre de stationnement est plus généreuse que les besoins propres du bâtiment et des parcelles contiguës à celui-ci. On aurait souhaité que le Conseil communal saisisse cette opportunité, qu'il a laissé entrevoir dans le discours d'aujourd'hui, de compenser cette offre de stationnement avec des espaces publics plus généreux, des trottoirs plus généreux et réduisant l'offre de stationnement sur les rues attenantes au quartier, par exemple sur la rue Haute. Ce dernier point a énormément pesé dans la prise de position des Verts. Si nous saluons et reconnaissons les qualités indéniables du projet, nous nous prononcerons en majorité à l'encontre du projet de l'Étang en raison de la question du stationnement.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 33 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 32 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

8. M22-001 - Motion du groupe PLR - Pour un fitness urbain à Milvignes

M. Olivier Steiner (PLR). Le phénomène du fitness urbain (street workout) s'est fortement développé ces dernières années, en particulier avec la situation liée au Covid, et selon toute vraisemblance amené à perdurer.

Ce sport est pratiqué principalement par une population de jeunes adultes dans une ambiance communautaire et d'entraide. Certains de ces jeunes adultes de Milvignes ont exprimé leur désir qu'une telle installation puisse voir le jour dans leur Commune.

Plusieurs places de jeux existent dans la Commune de Milvignes et la Commune y a d'ailleurs investi, avec raison, plusieurs centaines de milliers de francs. Celles-ci sont cependant dédiées aux petits enfants avec une extension aux adultes dans le cas d'Auvernier, mais avec des appareils plutôt adaptés aux seniors. Il n'existe pas d'installation dédiée à l'activité physique des jeunes adultes qui soit dans l'esprit du street workout.

Au niveau du Littoral, à notre connaissance, il n'existe aujourd'hui qu'une seule installation au Mail à Neuchâtel. Un projet a été accepté le 24 juin 2021 par le Conseil général de St-Blaise, qui devrait être réalisé pour l'été 2022. Le projet de St-Blaise est estimé à un montant de CHF 55'000.- et la lecture du PV de la séance du Conseil général de cette commune du 24 juin 2021 apporte un certain nombre d'éléments très intéressants :

- Un groupe de travail composé de 4 jeunes gens de 16 à 23 ans et d'un citoyen d'une quarantaine d'années a été formé pour l'établissement de ce projet. Ses membres ont proposé d'animer bénévolement le fitness urbain de façon à ce que chacun puisse s'approprier ces nouvelles infrastructures. La teneur et la

durée de ces animations doivent encore faire l'objet de discussions, ainsi que leur promotion auprès des divers groupes cibles.

- Des contacts avec les autorités de La Neuveville, Commune dans laquelle une telle installation existe depuis 4 ans, confirment l'existence d'un vrai esprit d'entraide pour partager l'espace et aider les moins expérimentés. Il ressort également que les barres sont utilisées aussi par les tranches d'âge au-dessus de 40 ans, voire par des retraités. Aucun dégât n'a été constaté depuis 4 ans et l'entretien des installations ne demande que très peu de ressources. L'endroit est devenu très populaire.

Une prise de contact avec les autorités des communes ayant déjà mené un tel projet pourrait être intéressante pour planifier au mieux la définition comme l'exécution de ce projet, en particulier la possibilité d'établir un projet participatif et durable avec la population concernée.

Les signataires demandent au Conseil Communal de la Commune de Milvignes d'étudier la faisabilité de créer une zone de fitness urbain sur le territoire communal, par exemple dans le cadre de l'étude de la Maison de Jeunesse, ou alors dans le cadre de l'évolution d'une place de jeux voire de la zone du skate-park de Colombier ou ailleurs. L'accessibilité d'une telle installation pour la population concernée devra être centrale dans le choix de son emplacement. Alors, pour terminer, je dirais que nous avons ajouté une photo qui est représentative de l'esprit de la demande, alors pas forcément des appareils sur lesquels on pédale etc., mais vraiment des installations avec des barres. Je vous remercie de soutenir cette motion.

M. Louis Godet (président). Est-ce que ce le texte de cette motion est amendé ? S'il n'y a pas d'amendement, est-ce que cette motion est combattue ? Si ce n'est pas le cas, la motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport au plus tard dans un délai d'un an.

9. Interpellations et questions

Mme Mesnier-Villard Fabienne (Vert'libéraux). A Lausanne en 2021 des taux de dioxine trop élevés ont été constatés lors d'analyses sur un chantier. Il s'est avéré que le sol lausannois est contaminé par de la dioxine provenant des émanations d'une usine d'incinération des déchets. Dans les zones contaminées de Lausanne, la population a été avertie que les œufs et les courges et courgettes ne peuvent plus être consommés, ces produits concentrant un fort taux de dioxine.

Etant donné la présence de l'incinérateur Vadec à Milvignes, des citoyennes et citoyens s'inquiètent du taux de dioxine dans le sol de Milvignes.

Lors d'une analyse d'œufs faite par la RTS pour les émissions « on en parle » et « A bon entendeur » 4 foyers de Milvignes ont transmis les œufs de leurs poules pour analyses. Selon les résultats communiqués en février 2022 les œufs de trois foyers de Milvignes ont des taux de dioxine conformes à la norme et 1 foyer à des taux trop élevés. J'ai moi-même transmis les œufs de mes poules à la RTS et je fais partie par chance des 3 foyers dont les taux sont conformes.

Le service cantonal de l'environnement et de l'énergie a procédé à des analyses du sol de Milvignes. Un communiqué de presse du 23.02.2022 indique que les résultats sont plutôt rassurants. Le communiqué est accompagné d'une carte qui indique les zones où des prélèvements de terre ont eu lieu et des carrés verts lorsque ces prélèvements présentent des taux en dessous de la norme.

Nous constatons qu'aucun prélèvement n'a été fait dans le centre de Colombier ce qui est plutôt dommage puisque le poulailler qui présentait des œufs dont le taux de dioxine dépassait la norme admise se situe sur la route de Sombacour.

Le groupe vert libéral souhaite que le Conseil communal demande au service cantonal de l'énergie et de l'environnement de procéder à des analyses de terre à plusieurs endroits du centre de Colombier, dans des jardins publics ou privés selon les possibilités. Par exemple à proximité des écoles (collèges des Muriers et des Vernes) ou des crèches (comme la Citrouille).

Le communiqué de presse du service cantonal indique également qu'il procèdera à des analyses sur les œufs des poules détenues par des privés sur le territoire de Milvignes. Nous demandons à ce que la population soit informée sur le calendrier de ces analyses, sur le nombre d'analyses qui seront faites et sur la sélection des personnes pouvant faire analyser les œufs de leurs poules.

Une personne pourrait-elle si elle le souhaite, transmettre les œufs de ses poules pour analyse ?

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Tout comme le groupe Vert'libéral, le Conseil communal s'est interrogé sur le choix du Canton concernant les lieux où ont été prélevés et analysés les sols.

Comme relevé par le groupe Vert'libéral, le Canton va poursuivre ses analyses en prélevant des œufs sur le territoire de Milvignes. Le Conseil communal vous tiendra informé-e-s du résultat de ses analyses dès qu'elles seront connues, comme il l'a fait pour les résultats des analyses du sol.

En fonction du résultat de ces analyses et des lieux de prélèvement qui auront été choisis, le Conseil communal se réserve la possibilité de demander un complément d'analyses au Canton.

Le Conseil communal ne souhaite pas à ce stade interférer dans les recherches en cours par le Canton. Ce d'autant que, au niveau de l'exploitation actuelle de l'incinérateur de Colombier, VADEC a mis en œuvre les exigences du Service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel (le SENE), assurant aujourd'hui le respect des normes imposées aux installations.

En effet, des analyses régulières sont effectuées sur la qualité de l'eau et les rejets gazeux.

Concernant la qualité des eaux, un rapport mensuel est transmis par VADEC au SENE sous forme de graphiques pour les paramètres mesurés en permanence, avec résultats d'analyses des concentrations des métaux, ainsi qu'un rapport annuel concernant les modifications/améliorations éventuelles des installations de traitement d'eau. De plus le SENE procède à des prélèvements d'échantillons tous les 1 à 2 ans, sans préavis, ayant pour but de vérifier, par comparaison, la fiabilité des instruments utilisés par VADEC.

Concernant les rejets gazeux, des rapports synthétiques mensuels sont transmis au SENE sur les paramètres mesurés en permanence, avec année glissante. Le SENE procède tous les 2 ans à une campagne de mesures d'une semaine sur site, avec leur propre instrumentation, afin de vérifier, par comparaison, la fiabilité des instruments utilisés par VADEC.

De plus, la direction de Vadec rencontre le SENE sur une base trimestrielle pour des échanges sur le fonctionnement des installations, les résultats des mesures communiqués, les évolutions législatives, les améliorations, les projets en cours et futurs, etc. L'autorité de contrôle de VADEC est donc le SENE, qui a accès à toutes les données et qui, sur la base de l'évaluation de ses propres collaborateurs scientifiques, peut leur

donner/renouveler/retirer l'autorisation d'exploitation. Cette façon de procéder donne une garantie de suivi externe à toutes les parties intéressées.

Malheureusement pour nos concitoyen-ne-s, les résultats des mesures précédemment citées ne sont pas publiés et ne sont donc pas publics. C'est pourquoi, l'émission de la RTS et l'article d'Arcinfo paru récemment impliquent des inquiétudes parmi la population.

Dès lors, le Conseil communal a demandé au SENE de rendre publics les rapports concernant la qualité des eaux et des rejets gazeux issus de l'usine de Colombier.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Mesnier-Villard Fabienne (Vert'libéraux) se dit insatisfaite de la réponse.

M. Jeremie-Gaetan Chenaux (PLR). Le Covid a profondément changé nos habitudes, pas uniquement par la systématisation du télétravail, mais également par une modification profonde de notre manière de consommer.

L'augmentation très conséquente des achats par internet a eu pour effet induit une augmentation proportionnelle des déchets issus de cette nouvelle consommation.

Si le recyclage des cartons d'emballage(s) est chose courante et maîtrisée, il n'y a aucune prise en compte des déchets de polystyrène expansé qui finissent dans les incinérables.

La société Swisspor Romandie SA produit ce que nous appelons usuellement "sagex", mais propose également aux collectivités le rachat des déchets de polystyrènes, cette entreprise s'étant fixé comme objectif le recyclage d'une partie de la matière produite.

Cela passe par le compactage de déchets à l'aide d'une machine mise à disposition en location.

Mon interpellation vise à ce que le Conseil Communal envisage la possibilité de traiter le polystyrène expansé selon la formule proposée par Swisspor Romandie, non pas dans un but de profit, mais d'impact positif sur la limitation des déchets.

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Le SAGEX, appelé polystyrène expansé (PSE), est un produit très léger et volumineux qui ne connaît pour l'instant pas de circuit de valorisation matière opérationnel sur le périmètre d'activité de VADEC, qui gère notre déchèterie (DILAC) à Cortaillod.

Cependant, il y a une forte demande des habitants pour que ces déchets soient triés, tant pour favoriser le recyclage, que pour éviter de remplir des sacs taxés.

La solution proposée depuis plusieurs années par l'association faitière suisse PSE Recycling a un coût 2 à 3 fois plus élevé que la collecte et la valorisation énergétique. En d'autres termes, l'incinération de ce type de déchet coûte 2 à 3 fois moins cher que la solution proposée par PSE Recycling. Cette différence de prix est due au coût logistique prohibitif, non compensé par la vente du tonnage du déchet. Pour imaginer : il s'agit de transporter de l'air.

Dans les usines d'incinération de VADEC, ces déchets produisent certes de l'énergie lors de leur combustion, mais posent problèmes du fait qu'ils soient fragmentables et facilement transportés par le vent. C'est pourquoi VADEC ne souhaite plus les accueillir à l'incinération et travaille depuis près d'un an avec Swisspor Romandie pour mettre sur pied un circuit de recyclage. Une convention est en finalisation et devrait permettre de tester une nouvelle filière à la déchèterie DILAC située à Cortaillod.

Vous l'aurez compris, la pierre angulaire est la gestion logistique, afin de limiter les coûts de transport de ces déchets. Il faut encore souligner qu'en vrac, les PSE n'ont pas de valeur de reprise. Selon les tonnages récoltés, VADEC pourrait donc envisager de les compacter

pour les vendre. À condition d'avoir l'assurance d'un apport suffisant et régulier de ce type de déchet, afin de couvrir l'investissement nécessaire sur place.

Interrogé ce mardi, VADEC nous a informé être sur la bonne voie pour le déploiement prochain d'une collecte du PSE.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Jeremie-Gaetan Chenaux (PLR) se dit satisfait de la réponse.

M. Fabian Schwab (Les Verts). La question est relativement simple. Lors de notre précédente séance, le Conseil général a adopté à l'unanimité le budget 2022 de notre commune. Ce budget comprend une nouvelle ligne de CHF 125'000.- destiné aux abonnements de transports publics des jeunes de 16 à 25 ans. Pour que cet appui devienne réalité pour les habitants de notre commune, un règlement d'application doit être mis en vigueur. J'avoue avoir été un peu surpris que cet objet en question n'ait pas été programmé pour la séance du Conseil général de ce soir. Aussi, je me permets de demander au Conseil communal s'il a prévu de le programmer pour la prochaine séance du Conseil général.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Oui, un arrêté du Conseil communal est prévu à cet effet.

Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (A titre personnel). Ma question concerne les parcelles voisines du collège des Vernes, les bien-fonds 3004/3041 qui ont été vendues il y a environ 10 ans. Ces parcelles sont toujours sans construction. Ma question est qu'en est-il de l'avenir de ces deux parcelles, sachant qu'en plus il existe une motion pour les jeunes pour leur créer un espace adéquat ?

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Je ne vais pas faire l'historique du projet qui été particulièrement long et compliqué pour chaque phase. La sanction a été délivrée en novembre de l'année passée et les travaux commenceront dans quelques semaines.

10. Communications du Conseil communal

Mme Solange Platz Erard (Conseillère communale). C'est à moi que revient l'honneur de vous présenter notre nouvelle identité visuelle. En effet, il y a exactement un an, le Conseil communal a décidé de donner une nouvelle entité visuelle, plus moderne et plus reconnaissable pour Milvignes. Nous avons fait cela de manière très modeste, en comparaison de certains de nos voisins. Il ne s'agissait pas de révolutionner la communication communale à quelques années d'une éventuelle fusion, mais de positionner la commune clairement aux yeux de tous.

Mais je ne vais pas faire durer le suspense plus longtemps...

Dans un souci de lisibilité et de modernité, la commune de Milvignes a souhaité créer un logotype qui permettrait au public d'identifier instantanément sa présence ou sa participation à un événement ou un projet. La création de ce logotype ne signifie pas l'abandon de l'emblème, ces deux éléments coexisteront. Une charte d'utilisation a été rédigée.

Lors de la fusion, la conception d'armoiries n'ayant pas été confiée à un héraldiste, l'autorité cantonale a refusé de sanctionner l'emblème réalisé, celui-ci n'étant pas conforme aux règles de l'héraldique. Aujourd'hui, cet emblème n'a donc pas de valeur juridique.

Après deux législatures consacrées à la mise en place d'une politique et d'une réalisation cohérente et adaptée à une commune de quelques 9'179 habitants au 1^{er} janvier 2022, la commune de Milvignes a acquis une assise solide. Le visuel permet d'uniformiser la ligne graphique des services communaux, pour augmenter la visibilité de notre commune et lui

donner une image forte. Pour renforcer la cohésion administrative. Pour permettre à la population de mieux s'identifier à sa commune.

La conception du logo. Le M et le V s'élancent dans un mouvement dynamique, prenant pied sur une graphie moderne et aérée. Ils sont facilement identifiables. Les lignes droites et les angles évoquent la stabilité, l'ancrage les vagues du M et du V symbolisant l'élan, la progression, l'ouverture.

La couleur bordeaux qui a été choisie, s'appellera chez nous le Pinot noir. Elle a été choisie pour représenter la couleur du vin, fruit de la vigne. De surcroît, elle a l'avantage de ne représenter aucun parti politique.

Il y a différentes déclinaisons, l'icône, qui est à terme sensée être marquée dans les esprits de toute la population. Le logo pour les personnes extérieures et pour la correspondance un autre visuel. Il y a des applications diverses, tels papier à lettres, notes internes, enveloppes, cartes de visite, cartes de compliments, site internet, étiquettes autocollantes, publications, newsletters, bulletins d'information, étiquettes vin d'honneur, affiches, panneaux, brochures, flyers, vêtements, signalétique des bâtiments et véhicules.

J'aimerais préciser que le papier à lettres est fait au fur et à mesure et que nous avons fait très attention de ne pas avoir de réserve avec l'ancien emblème que nous devrions jeter. Mais rien ne sera jeté.

Il y aura aussi des articles promotionnels, car lorsque des visites sont organisées pour les nonagénaires, plus rarement les centenaires, les membres du Conseil communal apportent des cadeaux avec des fleurs et du vin et ces cadeaux sont très appréciés. Il en est de même avec les nouveaux habitants où ces articles permettent de s'identifier à la commune. Voici quelques exemples, tels que des stylos, chiffons à lunettes et tire-bouchons.

11. Divers

Mme Solange Platz Erard (Conseillère communale). J'aimerais rappeler la date du 17 mars, où une séance très importante sur le rendu de l'étude de faisabilité de la fusion Boudry, Cortailod et Milvignes qui se déroulera à 19h00 à Cort'Agora.

Autre date, le 7 avril qui est notre prochain Conseil général et nous espérons bien qu'il pourra avoir lieu dans notre salle à Colombier.

Je profite pour vous demander une dernière fois de l'aide pour ranger les tables, pour que les enfants puissent commencer la gym à 8h00 demain matin.

Je vous annonce encore une date à mettre au calendrier, qui est le 3 juin pour la torrée qui cette fois aura lieu et des informations vous seront transmises prochainement.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Je profite de l'occasion pour vous donner quelques nouvelles du plan d'aménagement local, le PAL. Les travaux avec notre mandataire FWB ont commencé. Une première réunion s'est déroulée l'année passée avec les autres mandataires communaux (ingénieur civil, distributeur d'électricité, etc.). Ensuite en début d'année, il y a déjà eu deux séances de Commission d'urbanisme et deux séances de la Commission du PAL. La Commission d'urbanisme a été interrogée sur des sujets sur lequel il fallait attirer l'attention des mandataires et une séance commune de la Commission d'urbanisme et du PAL a été organisée pour travailler sur la révision du projet de territoire qui a été élaboré en 2015. Trois zones ont été examinées, soit une zone comprenant le centre de Colombier, une zone comprenant les rives et une zone entre le port et la gare de Corcelles. La Commission du PAL a encore eu le retour des aménagistes au sujet de la révision du projet de territoire.

Je peux vous dire encore qu'il y a un comité technique qui joue le rôle de comité de pilotage pour le suivi de la révision du PAL et que nous nous rencontrons tous les quinze jours, une fois en présentiel et une fois à distance.

M. Louis Godet (président). La parole n'étant plus demandée, je lève la séance et vous remercie pour la bonne tenue des débats.

Séance levée à 21h40

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist